1<sup>er</sup> septembre 2010 **10.158** 

## Motion du groupe socialiste

## Gestion des sites pollués

Le groupe socialiste demande au Conseil d'Etat d'étudier la mise en place d'un fonds basé sur le modèle du canton de Berne, afin de traiter la thématique des sites pollués. Ceci ayant pour but de compléter les demandes de crédit au Grand Conseil ayant trait à cette thématique.

## Développement

Le cadastre des sites pollués du canton de Neuchâtel regroupait, à la fin 2009, 737 sites pollués. Selon le rapport du Conseil d'Etat 07.045, daté du 19 septembre 2007, 8 millions de francs sont nécessaires à l'Etat pour incomber à ses tâches en termes de sites pollués (décharges communales, stands de tirs et sites orphelins). Dans ce rapport figurait une proposition du Conseil d'Etat d'affecter le fonds cantonal de l'eau à cet effet. Cette proposition a été rejetée et a été remplacée par "les frais incombant à l'Etat sont financés par le biais d'une demande de crédit au Grand Conseil" (art. 16d, al 2, loi sur le traitement des déchets). Suite à cette décision, une demande d'un crédit de 5.750.000 francs pour une première étape d'investigations a été éditée, laquelle a été acceptée par le Grand Conseil.

La problématique des sites pollués touche à divers domaines. L'inscription d'une parcelle au cadastre des sites pollués nécessite dans certains cas une investigation et elle peut être contraignante lors de vente de parcelles, lors du réaménagement de friches industrielles et lors de travaux d'excavation. Elle implique ainsi une crainte lors d'investissements sur ces parcelles. Il est évident que la somme de 5,75 millions de francs allouée n'est pas négligeable, mais elle a le désavantage de recouvrir seulement la première étape d'investigation, donne très peu de marge de manœuvre dans la réalisation de ces investigations et surtout ne tient pas compte des événements non prévus. Suite à ces observations, il est important d'anticiper, afin d'avoir une vision à long terme dans ce domaine et de trouver une solution dont le financement est durable.

Avec l'introduction de la taxe au sac, le canton pourrait se donner la possibilité d'utiliser une partie de la somme récoltée à l'alimentation d'un fonds qui complèterait le financement des investigations dans le domaine des sites pollués. Le fonds des déchets bernois a été créé afin de faire face au mieux à la problématique des sites pollués. Une taxe de 5 francs est ainsi prélevée par tonne de déchets lors de l'incinération de ceux-ci ou lors de leur mise en décharge bioactive.

Dans notre canton, ce sont environ 100.000 tonnes de déchets qui sont incinérés chaque année. Ainsi, si on adoptait, par exemple, une taxe similaire à celle en vigueur chez nos voisins bernois, cela nous permettrait de dégager la somme de 500.000 francs par an, pour alimenter le fonds cité plus haut.

C'est pourquoi le groupe socialiste demande d'étudier la mise en place d'un fonds dont le financement serait basé sur le modèle du canton de Berne. Étant donné qu'aucune décharge bioactive ne se trouve sur le territoire cantonal neuchâtelois, l'étude pourra intégrer d'autres alternatives.

Signataires: M. Docourt, C. Mermet, B. Goumaz, T. Huguenin-Elie, C. Bertschi, S. Locatelli, C. Fischer, D. de la Reusille, F. Konrad et P. Erard.